



2009/13 - 26.06.2009

Avertissement aux pépiniéristes concernant
la cécidomyie du févier,
Dasineura gleditschiae (Osten Sacken, 1866)



Les observations réalisées dans les pépinières de Lesdain (Hainaut occidental) font état d'une présence importante d'insectes adultes de la **Cécidomyie du févier** (*Dasineura gleditschiae*).

Description et biologie

Les insectes adultes sont de minuscules **mouches** (Diptères, Cecidomyiidae) qui pondent sur les folioles du *Gleditsia triacanthos* et de l'*Acacia spinosa*.



Photo 1 : Rameaux de *Gleditsia* attaqués



Photo 2 : Larve (gauche) et nymphe (droite)



Photos 3 & 4 : Insectes adultes (« mouchettes »)

Les **larves** se développent en groupe dans les folioles, qui se transforment en galles à l'allure de gousses verdâtres, devenant brunâtres par la suite (photo 1). Les larves arrivées à maturité (3,0 à 3,5 mm de long) sont blanchâtres (photo 2).

Les **nymphe**s de couleur rose orangé (photo 2) se forment à l'intérieur des galles et les adultes émergent de celles-ci peu après.

Le **second vol** des insectes **adultes** est déjà en cours : les « mouchettes » noirâtres volent actuellement à proximité des rameaux (photos 3 et 4). Il y a plusieurs générations par an.

Dégâts

Sans intervention, les dégâts peuvent être sérieux et s'accroissent au fil des générations qui se succèdent :

- les pousses infestées se déforment déparant gravement les arbres ;
- l'élongation des nouvelles tiges est ralentie ;
- la pousse terminale peut sécher ;
- les feuilles affectées peuvent chuter ;
- les attaques répétées peuvent causer la mort des jeunes tiges.

Lutte

Sur les arbres sensibles (surtout les cultivars sans épine) et dans les zones où des problèmes ont été constatés, **un traitement peut être réalisé de toute urgence**.

A ce jour, aucun produit n'est agréé spécifiquement sur plantes ornementales contre la Cécidomyie du *Gleditschia*. Au Canada, le spinosad est recommandé pour cet usage. Cette matière active est autorisée en Belgique notamment pour lutter contre les mouches mineuses, selon les prescriptions ci-dessous (source www.phytoweb.fgov.be, 25.06.2009). Les produits sont listés ici sur base de leur impact sur l'environnement, selon les codes instaurés par VMS pour les cultures ornementales de plein air (MZ6).

Code « Vert »

spinosad : CONSERVE

4 ml/5 l, à refus, 1-3 applications, avec un intervalle de 10 jours ; max. 3 applications/an ; zone tampon de 2 m avec technique classique

TRACER

20 ml/100 l, 1-3 applications ; maximum 3 applications/an ; zone tampon de 10 m avec technique classique

Insecticide translaminaire. Efficacité par contact et surtout ingestion. 1 à 2 semaines d'efficacité. Effet réduit sur les insectes utiles.

Cet avertissement est visible sur le site du CRA-W, dans la rubrique « Services » « Avertissements phytosanitaires » « Pépinière ornementales et fruitière » : <http://www.cra.wallonie.be/module/pof/>

Pour toute question ou précision, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone (068/28 11 60) ou par e-mail (cehw@cehw.be).

Gembloux et Ormeignies, le 29 juin 2009

C. Fassotte, R. Cors et M. Tomme¹ & I. Colin²

1. **Centre Wallon de Recherches agronomiques (CRA-W)**, Département Lutte biologique et Ressources phytogénétiques, chemin de Liroux 2, 5030 Gembloux (tél : 081/ 62 56 84; courriel : fassotte@cra.wallonie.be).

2. **Centre d'Essais Horticoles de Wallonie (CEHW)**, chemin des serres 14, 7802 Ormeignies (tél : 068/ 28 11 60; courriel : cehw@cehw.be).